

Assemblée générale du 14 janvier 2012

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

Fiche de réunions 2011

Date	Lieu	Objet
4 janvier	Angers	Réunion avec la SOCLOVA
4 janvier	Angers	Vœux du Préfet
6 janvier	Nantes	Réunion pour le poste de juriste PLNE
7 janvier	Angers	Vœux du Préfet et du Président du Conseil Général
10 janvier	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
10 janvier	Angers	Rencontre avec administration
11 janvier	Saumur	Réunion sur Méron
15 janvier	Angers	CA de PLNE
17 janvier	Angers	Réunion avec l'ADZI
22 janvier	Angers	Assemblée Générale Sauvegarde de l'Anjou
25 janvier	Angers	Conseil de développement
25 janvier	Angers	Rencontre avec l'ABF
26 janvier	Angers	CODERST
26 janvier	Tours	CLI Centrale nucléaire Chinon
26 janvier	Saint-Barthélémy d'Anjou	Groupe BIOPOLE
27 janvier	Trélazé	Réunion pour les Allumettes
28 janvier	Montaigu	Journée Méthanisation PLNE
28 janvier	Saumur	Réunion PPR mouvements de terrain
31 janvier	Juvardeil	Réunion CLI de la sablière G.S.M.
3 février	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
9 février	Angers	Réunion Trame verte et bleue
9 février	Angers	Rencontre administration (Inspecteurs ICPE Agricoles – DSV)
10 février	Angers	Colloque AVAP
10 février	Saumur	Rencontre avec le Sous-Préfet
11 février	Angers	Rencontre administration (Mr. CHARLERY Dr DSV)
12 février	Avrillé	AG - PLNE
14 février	Angers	Réunion thématique Sauvegarde sur le suivi du SCOT
16 février	Saint-Barthélémy	Groupe BIOPOLE
21 février	Angers	Conseil de développement
22 février	Laval	CLE Mayenne (Matin réunion Quantité)
22 février	Laval	CLE Mayenne (Après midi réunion Milieux Aquatique)
24 février	Angers	CODERST
25 février	Laval	CLE Mayenne (Matin - Réunion Qualité)
28 février	Seiches,	Visite d'installations
1 mars	Saint-Barthélémy	Visite d'installations
1 mars	Saint-Barthélémy	Révision schéma des carrières
3 mars	La Flèche	SAGE – Présentation de l'étude de prélocalisation des zones humides
3 mars	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
4 mars	Angers	Réunion sur Méron
5 mars	Saumur	Réunion sur Méron
11 mars	Angers	Réunion de travail
12 mars	Angers	AG PLNE
15 mars	Angers	AG CIVAM

18 mars	Angers	CCSPL d'ALM
18 mars	Dampierre	A.G. et 20ème anniversaire ADPECS
21 mars	Angers	Réunion ALM
22 mars	Angers	Réunion de travail
23 mars	Angers	Commission départementale des sites et paysages
24 mars	Angers	CODERST
24 mars	Angers	Réunion PLU ALM
24 mars	Angers	Conférence FDSEA à l'ESA avec Y. Lepage
28 mars	Angers	Réunion PLU ALM
28 mars	Bouchemaine	PPRT CCMP
29 mars	Angers	Réunion Berges de Maine
29 mars	Angers	CA PLNE
30 mars au 2 avril	Marseille	Congrès et AG FNE
1 avril	Angers	Bureau CLE Mayenne
4 avril	Trélazé	Conseil de développement
4 avril ;	Angers	Formations
6 avril	Angers	Réunion sur les zones vulnérables à la Préfecture
7 avril	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
11 avril	Angers	SCOT d'ALM
12 avril	Rennes	Journée - Forum Agence de l'eau - Assainissement non collectif
14 avril	Ecouflant	CCSPL du SIEM
15 avril	Angers	SCOT d'ALM
15 avril	Angers	Réunion d'organisation de la Sauvegarde sur le suivi du PLU
19 avril	Angers	Réunion schéma traitement déchets B.T.P.
19 avril	Laval	Matin - CLE Mayenne (Réunion Quantitatif)
21 avril	Angers	CODERST
21 avril	Laval	A.M. - CLE Mayenne (Réunion Qualitatif)
22 avril	Laval	Matin - CLE Mayenne (Réunion Milieux Aquatiques)
22 avril	Angers	Forum FRCIVAM sur réforme de la PAC
28 avril	Angers	Comité étiage à la Préfecture
29 avril	Angers	Déposition Enquête Publique du SCOT d'ALM
5 mai	Saumur	Réunion sur Méron
5 mai	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
10 mai	Angers	Réunion PLU d'ALM
11 mai	Angers	Commission départementale des sites et paysages
18 mai	Angers	Réunion sur les zones humides à la DDT
19 mai	Avoine	Réunion à Centrale nucléaire Chinon suite accident Fukushima
23 mai	Angers	Angers CCSPL d'ALM
24 mai	Angers	Réunion PLU ALM
24 mai	Nantes	Déposition au Tribunal Administratif
24 mai	Bouchemaine	PPRT CCMP
25 mai	Beaufort en Vallée	Comité de suivi de l'Entente
26 mai	Angers	CODERST
26 mai	Angers	PDEDMA (Plan départemental d'élimination des déchets)
27 mai	Laval	Matin - CLE Mayenne – Synthèse Travaux révision Sage
27 mai	Angers	CDCEA
27 mai	Candes Saint Martin	Réunion de préparation de la CLI de Chinon (Avoine)
28 mai	Saint Barthélémy	Groupe BIOPOLE
30 mai	Angers	Comité sécheresse
31 mai	Montsoreau	Rendez-vous avec le directeur du PNR
6 juin	Saint Barthélémy	Groupe BIOPOLE
6 juin	Angers	Rencontre BE évaluation CLE Layon
7 juin	Angers	Réunion PLU d'ALM
8 juin	Parnay	Réunion CLI carrière le Bois du Poteau
9 juin	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
10 juin	Angers	Réunion PLU d'ALM

10 juin	St Barthélémy d'Anjou	Révision schéma des carrières
11 juin	Angers	Rencontre avec l'association de Chaumont d'Anjou
14 juin	Tours	Rendez-vous Théma environnement
14 juin	Angers	AG du CAUE
16 juin	Angers	Réunion PLU d'ALM
16 juin	Chemillé	CCSPL Syndicat Eaux de Loire
17 juin	Angers	Réunion de travail Sauvegarde
18 juin	Angers	Réunion PLU ALM
20 juin	Angers	Réunion PLU ALM
20 juin	Tours	CLI Centrale nucléaire Chinon
21 juin	Angers	Jury du prix départemental d'architecture au CAUE
23 juin	Angers	Conseil de développement
23 juin	Beaufort	Comité de suivi Entente interdépartementale Authion
24 juin	Laval	CLE Mayenne
24 juin	Angers	Comité suivi mesures compensatoires U.E.P.
27 juin	Montreuil-Bellay	PPRT de Phyteurop
27 juin	Angers	Commission départementale des sites et paysages
30 juin	Angers	CODERST Eau
1 juillet	Angers	Conseil de développement
1 juillet	Bouchemaine	PPRT CCMP
5 juillet	Angers	Réunion PLU ALM
7 juillet	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
8 juillet	Saumur	Réunion sur Méron
8 juillet	Angers	Rencontre avec le Préfet et le Président de la Chambre d'Agriculture
12 juillet	Beaufort en Vallée	Réunion animateur du SAGE
25 juillet	Beaufort en Vallée	Comité de suivi de l'Entente
28 juillet	Angers	CODERST
26 août	Tours	CLI Centrale nucléaire Chinon
1 septembre	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
2 septembre	Angers	CDCEA
5 septembre	Baugé	Dépôt de l'avis sur le SCOT des Vallées d'Anjou
8 septembre	Angers	Réunion sur le contentieux de la Baignade de Saint Mathurin
8 septembre	Saumur	Réunion sur Méron
9 septembre	Beaufort en Vallée	Comité de suivi de l'Entente
13 septembre	Angers	AG extraordinaire de PLNE
13 septembre	Angers	AG ordinaire de FNE-Pays de la Loire
15 septembre	Angers	CDAF
16 septembre	Saint Barthélémy	Groupe BIOPOLE
16 septembre	Laval	CLE Mayenne
16 septembre	Nantes	Comité de Pilotage Bassins Versants Réduction Pesticides - DREAL
20 septembre	Angers	CLE de l'Authion
21 septembre	Angers	Programme Santé Environnement
22 septembre	Angers	Rendez-vous avec le Préfet
23 septembre	Martigné Briand	CLE Layon Aubance
23 septembre	Angers	Réunion de travail
26 septembre	Beaufort en Vallée	Commission du SAGE Authion
27 septembre	Beaufort en Vallée	Commission du SAGE Authion
28 septembre	Ecouflant	CCSPL du SIEM
28 septembre	Angers	Commission départementale des sites et paysages
6 octobre	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
6 octobre	Avoine	Commission technique CLI Centrale nucléaire Chinon
8 octobre	Angers	Réunion Sauvegarde de l'Anjou : présentation du congrès FNE
10 octobre	Angers	Conseil de développement
10 octobre	Angers	Réunion PLU d'ALM
10 octobre	Segré	Assemblée générale de la Chambre d'Agriculture 49

11 octobre	Angers	CA du CAUE
12 octobre	Angers	Comité étiage à la DDT
14 octobre	Angers	Rencontre avec la DREAL
14 octobre	Beaufort en Vallée	Réunion de bureau du SAGE Authion
17 octobre	Angers	Formation
17 octobre	Angers	10 ans Conseil de Développement ALM
19 octobre	Angers	Réunion PLU d'ALM
20 octobre	Angers	Réunion de travail
20 octobre	Angers	CODERST
28 octobre	Martigné-Briand	CLE SAGE Layon
3 novembre.	Angers	Réunion PLU d'ALM
10 novembre	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
14 novembre	Giseux (37)	Comité de Pilotage Natura 2000 Rillé
16 novembre	Angers	Rencontre avec le Préfet pour la Baignade de Saint Mathurin
16 novembre	Beaufort en Vallée	Réunion sur l'Authion
16 novembre	Champteussé sur Baconne	CLIS de SEDA
16 novembre	Angers	Jury du prix départemental d'architecture au CAUE
17 novembre	Angers	Conseil de développement
17 novembre	Andrezé	SAGE Evre-Thau
18 novembre.	Tours	CLI Centrale nucléaire Chinon
23 novembre	Angers	Commission départementale des sites et paysages
24 novembre	Angers	Réunion de préparation du congrès FNE
24 novembre	Angers	CODERST
25 novembre	Bourgueil	Réunion sur l'Authion
25 novembre	Laval	CLE Mayenne – Bureau
25 novembre	Brissac-Quincé	Formation FNE – Restauration des. milieux aquatiques
25 novembre	Angers	CA de FNE-Pays de la Loire
29 novembre	Angers	PDDND
29 novembre	Angers	Commission d'Agrément des Commissaires Enquêteurs
29 novembre	Angers	Plan Départemental Déchets
1 décembre;	Angers	Rencontre BE concertation liaison sud
1 décembre;	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
2 décembre	Corné	Colloque de la Chambre d'Agriculture
2 décembre	Champteussé sur Baconne	Visite d'installations
5 décembre	Angers	Rencontre de l'ADZI de Saint Barthélémy
7 décembre	St Crespin-sur -Moine	CLIC EPC France
7 décembre	Montreuil-sur-Loir	Réunion de la Chambre d'Agriculture aux Trinottières
8 décembre	Saint Barthélémy	CLIS de BIOPOLE
9 décembre	Angers	Préfecture 49 – Dossier Curage Argos
12 décembre	Avrillé	CLIC de ZACH System
12 décembre;	Angers	Lancement de la concertation « liaison sud »
13 décembre	Angers	CA du CAUE
15 décembre	Beaufort en Vallée	Réunion de bureau du SAGE Authion
15 décembre	Angers	Journée Agence de l'eau - Implication Négocier agricole/Bon état des eaux
15 décembre	Angers	Remise du prix départemental d'architecture au CAUE
16 décembre	Angers	CDCEA
16 décembre;	Angers	Réunion à la préfecture sur Plan sécheresse agriculture
21 décembre	Martigné Briand	CLE Layon Aubance
22 décembre	Angers	CODERST
30 décembre;	Angers	Réunion pour le poste de juriste FNE Pays de la Loire

La Sauvegarde de l'Anjou est agréée à l'échelle départementale depuis mars 1978 au titre de l'urbanisme et de la protection de la nature. Elle est adhérente de France Nature Environnement Pays de la Loire qui a pris le relais de PLNE et non plus directement de FNE

Son action menée uniquement en bénévolat, porte sur deux pôles d'activité :

- sites et monuments
- environnement

Bilan qualitatif des principales commissions

La Sauvegarde de l'Anjou participe de façon régulière à plus de 25 commissions officielles (CODERST, CLIS et CLIC, Commissions locales de l'eau, mais aussi Conseil de développement, divers CCSPL etc.).

Dans le secteur de l'industrie-installations classées en particulier, la Sauvegarde de l'Anjou s'est donnée comme mission de veiller et agir pour que les impacts sur l'environnement et sur ses différents milieux air, eau, sol, soient maîtrisés, de niveau " acceptable" et compatible avec une protection "durable". Le respect des réglementations en vigueur est pour nous un minimum en la matière !

La Sauvegarde de l'Anjou tient à jour, en interne, une liste des dossiers " sous vigilance "et se concerta régulièrement avec les services de l'Etat ; elle est attentive sur le bon fonctionnement ou non des installations répertoriées.

Pour ce faire, La Sauvegarde de l'Anjou agit de manière préventive le plus en amont possible des projets, en examinant notamment les questions relevant de l'implantation même des installations projetées et plus globalement des activités industrielles.

C'est l'exemple de son implication dans le projet de Zone Industrielle de MERON à Montreuil Bellay où après avoir demandé, par la voie juridique, l'annulation des permis de construire délivrés, la concertation s'est organisée entre les diverses parties prenantes pour rechercher les moins mauvaises conditions possibles d'implantation d'installations jusqu'à définir et prévoir des mesures compensatoires des futurs dégâts qui seront créés sur l'environnement particulièrement remarquable et vulnérable (espèces protégées).

C'est aussi l'étude d'autres ZAC, ZI, ZA, où la préoccupation majeure est de ne pas amputer des terrains à vocation agricole et à aménager des zones pourvues des moyens de collecte et traitement des rejets et eaux usées sans attendre de constater leur éventuelle impossibilité de lieu de rejet. (on citera les zones d'activités de Beaulieu, Segré, Seiches, Marcé, Durtal ...)

Ces projets d'implantation sont également examinés dans les projets de schéma directeurs d'urbanisme ou de transports. Ce fut le cas en 2011 dans les SCOT de l'agglomération Angevine, du Segréen, des Basses Vallées d'Anjou etc. puis, des projets de PLU qui en découlent.

CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Il y a généralement un CODERST par mois, (11 dans l'année). La Sauvegarde y est représentée par Hervé BILLARD (remplacé le cas échéant par Yves LEPAGE ou Paul GAUBERT)

Au CODERST, la Sauvegarde de l'Anjou siège en tant que "membre associé" ou personnalité qualifiée, et entend les rapports présentés par les services instructeurs de l'état, en fin de procédure, et sans avoir en sa possession l'intégralité des dossiers instruits ou soumis à enquête publique.

A cet égard on notera qu'une grande majorité des dossiers présentés au CODERST concerne des régularisations de situation administratives. C'est à dire que sans les contrôles de l'administration ces installations concernées seraient et resteraient sans doute non conformes.

La Sauvegarde de l'Anjou peut être amenée, le cas échéant, à proposer des prescriptions réglementaires différentes ou supplémentaires, à celles déjà inscrites dans les projets d'arrêtés préfectoraux.

Si elle le juge nécessaire, la Sauvegarde de l'Anjou peut entamer des recours juridiques en annulation et utiliser le droit pour se faire entendre cette fois par les tribunaux. Bien évidemment, ces recours se font avec parcimonie parce que compliqués, longs et coûteux, rarement suspensifs et sont donc à utiliser dans les cas les plus extrêmes ou flagrants.

Cette année, le Tribunal Administratif a donné raison à la Sauvegarde de l'Anjou pour un recours déposé en 2010, concernant la porcherie GACHOT à ANGRIE, afin de dénoncer une implantation dans une zone où les épandages risquaient de nuire gravement à l'environnement.(voir détails dans les dossiers majeurs)

Parmi les dossiers présentés en 2011 au CODERST, la Sauvegarde de l'Anjou s'est montrée ou se montrera particulièrement vigilante sur les projets suivants:

Installations classées SEVESO : élaboration des Plans de prévention et des risques technologiques (PPRT) pour la CCMP à Bouchemaine, EPC France (ex Nitro Bickford) à Saint Crespin sur Moine, Phyteurop à Montreuil Bellay, Zach System à Avrillé.

Agriculture, élevages :

La SCEA la Maussionnaie à Challain la Potherie ; SCEA Avivresne à La Renaudière ; Les porcheries de le May sur Evre; Gaec des sables à Armaillé, élevage bovin du Gaec des Grillons à la Séguinière.

A noter l'évolution de la réglementation "élevages"(présentée au CODERST en septembre) relative aux "modifications notables", aux regroupements, ainsi qu'à la nomenclature des vaches laitières et qui, à notre avis, ne vont pas dans le bon sens d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Notre préoccupation, dans ce domaine, concerne surtout les conditions d'épandage de fumiers et de lisiers produits pas les élevages et le risque de "non maîtrise", par les repreneurs-proprétaires-exploitants des terrains, des conditions d'épandage. Ceci va entraîner un surdosage en azote et phosphore notamment, et engendrer des pollutions diffuses au travers, en premier ressort, des terrains, puis des cours d'eau et enfin des nappes et des captages.

La qualité des rivières dans le département et en particulier dans les zones à forte densité d'activités agricoles, se dégrade principalement en ce qui concerne les teneurs en azote et phosphore. La politique agricole intensive pourrait être à la source et la cause de cette détérioration.

Le système n'est, à notre avis, pas suffisamment "contrôlé"!

A signaler enfin que le CODERST est également un lieu d'information et de compte rendu d'activité de la part des services de l'Etat. Ainsi dans le courant du mois de Juillet il a été organisé un CODERST spécialement consacré aux problèmes relatifs à l'eau ; les bilans 2010 et les priorités 2011 de la DREAL et de la DSV y ont été présentés et ont donné lieu à discussion.

CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation)

Ces CLIC concernent les installations classées SEVESO qui sont actuellement 4 dans le Maine et Loire : CCMP à Bouchemaine, EPC France (ex Nitro Bickford) à Saint Crespin sur Moine, Phyteurop à Montreuil Bellay, Zach System à Avrillé.

Les CLIC se réunissent ordinairement une fois dans l'année et l'essentiel de ces réunions, porte sur la présentation du bilan annuel du service SHSE de l'entreprise.et sur l'élaboration des PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques)

Les PPRT de CCMP Bouchemaine et de Phyteurop ont été approuvés par les CLIC respectifs et les enquêtes publiques ont eu lieu ou vont démarrer début 2012

Le PPRT de Nitro-Bickford qui était le plus avancé, a pris du retard Malgré un avis défavorable des élus locaux et des associations(dont la Sauvegarde de l'Anjou), le CLIC avait donné un avis favorable en novembre 2010 mais l'enquête publique est toujours ajournée, car les collectivités locales et les riverains, durement touchés financièrement par les obligations de travaux prescrites pour renforcer les vitrages et autres infrastructures des bâtiments, ont fini par obtenir que soit étudiées de nouvelles dispositions permettant une réduction du risque à la source et une diminution des zones de danger, qui transforment les obligations de travaux en recommandations.

Le PPRT de ZACH System a été mis en chantier au cours de l'année 2011 et le CLIC ne s'est pas encore prononcé sur son contenu.

Commission des carrières

La révision du schéma départemental est en cours et a donné lieu à deux réunions du "G.T données environnementales". Un avant-projet de prescriptions relatives à ce domaine doit être rédigé par le BRGM et la DREAL pour le début 2012.

Lors de la réunion de la commission de septembre, le dossier concernant le projet de sablière des Ulmes a été retiré en début de réunion, ce qui a conduit la Sauvegarde de l'Anjou à formuler, auprès du Secrétaire Général, son sentiment sur la procédure.

Cette procédure de retrait a été mise en œuvre, par deux fois, pour le projet de sablière de Loiré qui est à l'origine du projet de travaux d'aménagement du lit de l'Argos pour lesquels la Sauvegarde de l'Anjou a formulé un avis négatif lors de l'enquête publique. Il est à noter que ce dossier fait l'objet d'une attention particulière au niveau du Préfet et du Secrétaire Général, alors qu'il s'agit de problèmes éminemment techniques et l'incidence sur la création d'emplois est quasi nulle. Dans tous les cas, il s'agit du même pétitionnaire, ce qui n'est pas sans poser question.

Commission de la nature, des sites et paysages.

La Commission Départementale des Sites et des Paysages s'est réunie à cinq reprises en 2011.

Vingt-six dossiers ont été étudiés.

La plupart de ces dossiers sont des demandes d'autorisation de travaux en site classé. Le plus souvent, il s'agit de rénovations ou de demandes d'extension de maisons particulières ou de bâtiments (exploitations viticoles, en particulier).

Plus rarement, il s'agit de « créations ».

Cela a été ainsi le cas pour un projet d'équipement public, à Ste Gemmes sur Loire, dédié aux activités festives et de loisirs (salle de musique). La Sauvegarde de l'Anjou a voté contre ce projet (un peu « seule ») du fait, entre autres, de son implantation à proximité immédiate d'une unité d'hospitalisation du CESAME et de la création d'un parking (paysagé) en site classé... et en zone inondable. Mais ce dossier était approuvé par les rapporteurs et a été adopté.

Parmi les demandes de rénovation-extension, plusieurs dossiers consistaient en une juxtaposition d'architecture contemporaine à une architecture « classique » ; ces dossiers sont acceptés mais aux conditions d'une architecture de grande qualité, avec des matériaux également de qualité et d'une bonne intégration dans le site (choix des couleurs, tout particulièrement).

Un dossier a posé particulièrement problème et a divisé la Commission : projet de construction d'un hangar agricole dans le site classé de la Corniche angevine, nécessaire à l'extension d'une activité agricole. Du fait d'un « mitage » indiscutable, le dossier était présenté avec l'avis défavorable de l'inspecteur des sites et des architectes des bâtiments de France ; mais des membres de la Commission (dont les élus locaux) soutenaient le projet à titre économique. Après de longues discussions, à une voix près, le projet a reçu un avis favorable de la Commission, ne suivant donc pas l'avis des rapporteurs... mais la décision finale sera le rejet au ministère... entraînant l'incompréhension de certains membres de la Commission.

- Il n'y a eu qu'un seul dossier d'éolien en 2011 : demande de création d'une zone de développement de l'éolien au sud du département, à côté de Maulévrier. Le dossier était présenté avec un avis unanimement favorable des services et des structures, ce qui paraît assez rare. Il a été approuvé. Il faudra néanmoins pousser les études quant à l'impact sur la biodiversité lors de demande de création de parc éolien.

Une information a enfin été faite sur l'actualisation des sites à classer (circulaire récente).

Le classement du site de Fontevraud va être ouvert à enquête administrative en janvier 2012. Trois autres ont été proposés par l'inspecteur des sites et par la Commission pour étude à proposition de classement : la confluence Vienne-Loire et les promontoires de St Florent le Vieil et de Champtoceaux ; une thématique particulière sur les parcs et jardins en Maine-et-Loire est également proposée.

Conseil de Développement de l'agglomération et du pays d'Angers :

La Sauvegarde de l'Anjou a défendu ses orientations sur les dossiers importants traités par le Conseil de Développement dont le SCoT d'Angers, le plan climat énergie de l'agglomération, les bilan et perspectives d'évolution du conseil de développement. Elle a participé aux premières réunions concernant le PLU de l'agglomération d'Angers Loire Métropole, et l'aménagement des berges de Maine, qui seront parmi les dossiers les plus importants de 2012

CESER (Conseil Economique Social Environnemental Régional)

Régine BRUNY a intégré le CESER des Pays de la Loire (Conseil Economique Social Environnemental) depuis le 28 avril dernier date de l'arrêté du Préfet de la Région des Pays de la Loire. Elle y est présente au titre de notre fédération FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Pays de la Loire.

Assemblée jumelle du Conseil régional, Le CESER concourt à l'administration de la région. "Laboratoire d'idées", il effectue des diagnostics, des analyses, avance des préconisations d'action dans l'intérêt du développement régional. Il dispose de deux pouvoirs, celui de réfléchir et celui de dire et il examine tous les projets de la Région avant que le Conseil régional n'en délibère :

-budget de la Région à toutes ses étapes (orientations, budget, budgets supplémentaires, compte administratif),

- planification stratégique régionale (contrats État-Région, schémas directeurs, plans stratégiques).

Régine BRUNY s'est inscrite comme titulaire dans la Commission 5 « Aménagement des territoires/Cadre de vie ». Elle suit également « en informée » la Commission 2 « Santé/Social » ainsi que la Commission 6 « Education/Formation tout au long de la vie/Métiers de demain ».

La Commission 5 travaille actuellement à une étude sur « L'Eau » dans ses dimensions « consommation, distribution et ressource » et s'intéresse pour cela aux grands enjeux que sont la quantité, la qualité, la sécurité et la gouvernance de l'eau. Elle portera un regard sur la distribution de l'eau domestique, les usages de l'eau, l'assainissement.

Dossiers majeurs de l'année

Politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de déplacements d'Angers-Loire-Métropole

Élaboration des documents d'urbanisme :

La Sauvegarde de l'Anjou a été sollicitée par les présidents du Pays Loire Angers, du Pays du Haut Anjou Segréen et du Pays des Vallées d'Anjou pour donner un avis sur leur projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, après arrêt du projet. Le point de vue exprimé par notre association, s'est vu la plupart du temps confirmé par les avis des autres personnes publiques associées et notamment par l'avis des services locaux de l'Etat et de l'Autorité Environnementale.

Lors des enquêtes publiques, la Sauvegarde de l'Anjou a confirmé son point de vue auprès des commissions d'enquête.

Pour mettre au point son projet de SCoT avant approbation, le syndicat mixte du Pays Loire Angers a pris en compte un certain nombre de ces observations, notamment celles qui recueillaient un avis similaire d'autres acteurs locaux.

La commission d'enquête a donné un avis défavorable au SCoT du Segréen, en prenant notamment appui sur quelques uns des points soulevés par la Sauvegarde de l'Anjou.

L'avis de la commission d'enquête sur le SCoT des Vallées d'Anjou ne sera produit qu'en 2012.

La Sauvegarde de l'Anjou a participé aux réunions de concertation organisées par Angers Loire Métropole pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLU sur l'ensemble des communes de l'agglomération). Elle y a notamment défendu ses points de vue sur le patrimoine, la biodiversité et les déplacements.

Ancienne Manufacture des Allumettes

Le Toit Angevin nous a associé à l'élaboration du cahier des charges du concours d'architecture mais n'a finalement jugé qu'une consultation moins ambitieuse de maîtrise d'œuvre. Parallèlement, une procédure de modification du POS sur ce secteur de la commune de Trélazé s'est déroulée laissant peu d'avenir à un projet de réhabilitation de l'ancien château d'eau. Nous suivons avec attention ce dossier avec une association de Trélazé.

La Champagne de Méron à Montreuil Bellay

L'année 2011 a été celle de l'étude faune-flore du territoire de la zone industrielle débouchant sur des propositions de hiérarchisation des terrains. Ce document a donné globalement satisfaction aux associations. Ces conclusions en terme d'aménagement n'ont pas été totalement partagées car ne

cherchant pas à éviter ou réduire au maximum les impacts sur les terrains aux plus forts enjeux et prenant mal en compte la faune aviaire. A partir de ce document, le PNR Loire-Anjou-Touraine a rédigé un dossier de demande de dérogations pour destruction d'espèces protégées, qui a été présenté en fin d'année : il nous paraît insuffisant pour garantir la protection et le maintien de ce patrimoine.

Dossiers relatifs à l'eau –

La Sauvegarde de l'Anjou s'est opposée à la demande d'un niveau de rejet modéré en azote de la nouvelle STEP de l'agglomération Angevine et son point de vue a été, en définitive, entendu !

La Sauvegarde de l'Anjou a présenté au cours de l'enquête publique ses vives critiques et son opposition forte au projet de carrière de Loiré au motif d'un risque fort de détérioration d'une partie de la nappe alluviale; de la qualité du biotope, du lit, et du débit de l'Argos.

La Sauvegarde de l'Anjou a souligné par ailleurs, le bien fondé de projets de réhabilitation de zones humides présentés au CODERST comme celui de l'Oumois à Maulévrier

Sécheresse – Arrêtés sur l'Authion

La sécheresse printanière qui s'est poursuivie, entrecoupée d'épisodes pluvieux, jusqu'à l'automne a conduit à de nombreuses restrictions et même, souvent, à des interdictions sur les rivières du département et sur la Loire. Des stations de pompage d'eau potable en Loire ont évité le désamorçage en réalisant des travaux provisoires d'urgence. Nous avons été associés par le Préfet à la définition de dérogations limitées à son arrêté-cadre: de façon exceptionnelle ; nous en avons acceptées, demandant au Préfet qu'il intègre sans attendre dans le prochain arrêté un système d'alerte équivalent sur les nappes phréatiques et qu'il mette en place un dispositif qui anticipe les décisions à prendre sur l'Authion et non comme celui, actuellement en vigueur, qui est activé trop tardivement pour pouvoir s'appliquer correctement. Nous attendons encore des propositions

SAGES

La Sauvegarde de l'Anjou est nommée dans presque toutes les Commissions locales de l'Eau(CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux(SAGE) du département. Elle a même été élue dans deux bureaux, celui du SAGE Mayenne et celui du SAGE Authion. Ces documents sont, soit en phase d'élaboration, soit de révision, ce qui nécessite, pour chacun, de suivre les réunions de la CLE mais aussi celles qu'elle provoque sur un thème ou un secteur géographique et bien sûr toutes celles du bureau et de ses groupes de travail quand on y est élu.

SAGE Mayenne

La Sauvegarde de l'Anjou précédemment présente au Sage Mayenne est membre du bureau de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du bassin de la Mayenne depuis le 5 novembre 2010.

La CLE travaille actuellement à la révision du SAGE élaboré dans les conditions de la loi sur l'eau de 1992 afin de le rendre conforme avec le nouveau SDAGE Loire-Bretagne et avec la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) de 2006. Il sera doté d'un règlement (document opposable aux tiers).

La Sauvegarde a choisi d'être présente sur l'ensemble des thématiques de révision : Gestion quantitative, Fonctionnalité des milieux aquatiques, Qualité de l'eau. Elle est intervenue (oral et écrit) sur le thème des mares, et zones humides, classant ce sujet comme prioritaire dans le processus d'épuration des eaux. Elle a souhaité la réalisation d'une cartographie regroupant les épandages autorisés des boues de stations d'épuration et ceux des élevages hors sol, afin de maintenir une vigilance sur tout chevauchement éventuel. Sur les aires des périmètres de protection des captages, elle a demandé la mise en place de pratiques agricoles peu polluantes, de type biologique notamment. Sur la gestion quantitative et le problème des retenues d'eau, elle a fait part de ses inquiétudes et de l'impact négatif de ce type d'ouvrage. Sur les écosystèmes, elle a insisté sur la reconstitution de la continuité écologique sur tous les cours d'eau, armature de la trame verte et bleu.

Dans les dossiers pour avis (ICPE, Carrières ...), elle a demandé et obtenu la communication de la liste des dossiers à l'ordre du jour en même temps que la convocation à la réunion de bureau.

Le dossier du projet de la ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays-de-la-Loire avec la destruction de 40 hectares de zones humides (compensés à 50 %) a donné lieu à discussion lors de la dernière réunion de bureau avec un avis réservé de la CLE.

L'actualité est à la rédaction du SAGE modifié, rédaction sur laquelle il faudra faire preuve de vigilance. L'achèvement du dossier est prévu pour juin 2012.

Recours gagné au Tribunal Administratif contre l'Etat pour le dossier Gachot

En 2009, la Sauvegarde de l'Anjou a soutenu dans sa lutte l'association locale Candéen Patrimoine Environnement (CPE). L'association créée fin 2007 s'opposait à la création d'un élevage porcin de 952 animaux équivalents sur la commune d'Angrie, à proximité des sources de l'Erdre.

Malgré l'opposition des riverains, des élus et les arguments de nos deux associations, le préfet de Maine et Loire avait autorisé le 4 août 2008, la SCEA GACHOT à exploiter son élevage de porcs. Considérant l'état de pollution des cours d'eau et des nappes, nous avons avec CPE saisi le Tribunal Administratif à fin d'annulation de l'arrêté. Nous estimions en effet, que les modes d'épandage des lisiers allaient encore ajouter à la dégradation de la qualité des eaux, déjà fortement polluées par les nitrates et le phosphore d'origine agricole.

Le Tribunal Administratif de Nantes vient de rendre son jugement. En annulant, le 13 décembre l'autorisation du préfet de Maine-et-Loire, il nous donne raison en retenant la grave insuffisance de l'étude d'impact sur le volet hydrogéologique, notamment les conditions d'épandage des lisiers. Ce jugement sanctionne la pratique administrative qui conduit à autoriser les créations ou des extensions d'élevages intensifs indépendamment les uns des autres, sans se soucier du cumul.

Ainsi, peut-on déplorer que depuis des années, les eaux et les sols du Segréen additionnent les concentrations élevées en nitrates et pesticides alors que quatre captages (Vritz, Freigné, Saint-Aubin du Pavoi/Segré, Le Louroux-Béconnais) bénéficient d'un classement « Grenelle ». Pourtant, afin de tenter de réduire les pollutions diffuses d'origines agricoles, des soutiens publics abondants financent des programmes coûteux de mesures spécifiques, notamment, par la diffusion de conseils par la Chambre d'Agriculture !

Dans son rapport, le Commissariat Général au Développement Durable, au niveau national, chiffre les dépenses supplémentaires à charge des ménages liées aux pollutions agricoles dans une fourchette comprise entre 1 000 et 1 500 millions d'euros. A ce tarif, la reconquête de la qualité des eaux doit s'inscrire dans une obligation de résultat, à laquelle participe une application sans faille des réglementations environnementales.

Cette annulation met également sur le devant de la scène le groupe Terrena, engagé financièrement à ce projet et grand communicateur sur l'agriculture écologiquement intensive. Il est temps pour cette coopérative omniprésente en Pays-de-Loire d'accorder les discours et les actes en soutenant des modes d'élevage vraiment respectueux de la fragilité écologique des territoires.

Déchets

Un point positif : l'adoption et la mise en place de servitudes d'utilité publique et de garanties financières sur d'anciens centres de stockage ("décharges"): Montilliers, Tiercé; La Chapelle Hullin.

Un point négatif : les pollutions répétées dans le cours d'eau voisin de la décharge de résidus de compostage de Valor3E à Bourgneuf en Mauges.

2011 a vu le démarrage de BIOPOLE, centre de traitement de l'agglomération angevine par tri-méthanisation, et compostage ; la Sauvegarde de l'Anjou a participé au groupe permanent de suivi de cette installation (Groupe Biopole), constitué essentiellement de riverains et de l'exploitant; ainsi qu'à la CLIS de novembre. L'installation n'est pas encore, au bout de presque une année, à un niveau satisfaisant de bon fonctionnement !

La fermeture de l'usine d'incinération d'Angers la Roseraie est effective avec l'autorisation d'une chaufferie d'appoint et de secours fonctionnant au gaz dans l'attente d'une nouvelle chaufferie industrielle alimentée en bois.

Les coûts de plus en plus élevés de la collecte des déchets amènent des maitres d'ouvrage à proposer des mesures dérogatoires de fréquence de collecte (bi mensuelle ou même mensuelle!) et la mise en place d'une redevance qualifiée d'incitative (au SIRDOMDI par exemple!) ; la Sauvegarde de l'Anjou est très favorable à la mise en place de la redevance incitative comme l'impose d'ailleurs les lois Grenelle pour 2014, mais elle est inquiète de la baisse de fréquence des collectes et de la perte du service rendu aux citoyens en s'accompagnant de risques de non hygiène et insalubrité.

Enfin, la Sauvegarde de l'Anjou a été amenée à donner son avis sur le projet de Plan de Gestion des Déchets non Dangereux du Maine et Loire (PDEDMA) présenté par le préfet avant relais par le Conseil Général. Cet avis a été " défavorable" de par son ambition timorée en faveur d'une réduction de la production de déchets et de la démonstration, non faite, de l'adéquation affirmée entre les besoins et capacités de traitement jusqu'en 2025 !

Energies alternatives

L'essor rapide et significatif d'implantations de nouvelles éoliennes se fait sentir aussi en Maine-et-Loire. Le premier stade à franchir est de définir et autoriser des zones d'implantation (ZDE). A ce stade, la Sauvegarde de l'Anjou ne s'est jamais opposé aux zones proposées, ni au développement de cette nouvelle source d'énergie. A un second stade, des projets détaillés d'implantation seront proposés et suivront la même procédure que des demandes d'autorisation d'installations classées ; les éoliennes viennent par ailleurs d'être intégrées à la nomenclature IC. A ce jour 42 éoliennes ont été autorisées dans leur permis de construire pour un potentiel énergétique de 92,5 MW mais seulement 12 d'entre elles sont déjà en fonctionnement.

Pour ce qui concerne le photovoltaïque la Sauvegarde de l'Anjou a exprimé, avant même la présentation d'un projet technique précis, ses réserves et inquiétudes quant au risque de non compatibilité de certains projets d'implantation de panneaux avec les servitudes de suivi et maintenance d'un centre de stockage des déchets, après fermeture (ex: site de la Chapelle Hullin).

Les déchets peuvent être source d'énergie par leur incinération, mais aussi par fermentation de la matière organique et du biogaz formé. Deux unités importantes viennent renforcer les capacités existantes en Maine et Loire : le Biopole de Saint Barthélémy : 12000 MWh / an et le site de stockage de Champteussé sur Baconne:8000 MWh / an

Bruit:

La Sauvegarde de l'Anjou s'est montrée particulièrement préoccupée et a servi de relais pour solutionner les problèmes de nuisances de bruit subis depuis longtemps par les riverains de la laiterie LACTALIS à Saint Florent. Le problème n'est toujours pas réglé à ce jour !

Information-communication

Par surcharge d'activités, la lettre à destination des adhérents n'a pu être publiée en 2011, mais ils ont reçus de nombreux courriels d'information, en particulier sur le congrès que FNE organise le 28 janvier à Paris, mais aussi sur le changement des textes régissant les agréments et introduisant le concept de représentativité ainsi que sur des consultations nationales concernant des textes réglementaires.

Il faut noter un communiqué de presse à destination des médias sur la sécheresse et l'agriculture et une interview du président par FR3 sur la concertation relative au projet de liaison Sud d'Angers Loire Métropole. Le président est aussi intervenu dans une soirée-débat organisée par la Chambre d'Agriculture intitulée "l'eau pour tous, tous pour l'eau"

Conclusions

Pour ce qui concerne les installations industrielles au sens large, l'administration chargée, de la réglementation environnementale fait généralement correctement son travail ; cependant le cumul des impacts est insuffisamment pris en compte, surtout sur les installations d'élevage et on peut déplorer la présentation d'une quantité trop importante de régularisations.

La Sauvegarde de l'Anjou examine avec attention l'ensemble des dossiers que ce soit au CODERST, dans les CLIS, dans les différentes commissions chargées d'examiner des contextes d'implantation, etc. Elle reste très vigilante sur un nombre important de dossiers et se fait le relais pour dénoncer et agir quand des riverains ou d'autres associations se trouvent confrontés à des accidents ou nuisances sur l'environnement. Il serait bon que la Sauvegarde de l'Anjou parvienne encore d'avantage à dialoguer avec les autres parties prenantes associées notamment au CODERST et avec l'administration pour aboutir à un meilleur partage des points de vue.

La Sauvegarde de l'Anjou a le sentiment de se trouver un peu seule, parfois, dans ses luttes de sauvegarde de l'environnement.

Ne laissons pas la maxime " l'environnement ça commence à bien faire " trouver sa déclinaison effective dans les autorisations qui sont accordées !